



Guéret, le 12 février 2019

Communiqué de presse

Dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales ayant subi des événements climatiques

Plusieurs communes ont subi des dégâts (sur des biens non assurables) dus aux deux événements pluvieux d'une intensité rare, du 30 mai et du 11 juin 2018.

Suites aux demandes d'indemnisation déposées par plusieurs collectivités creusoises*, madame la Préfète de la Creuse a transmis au ministère de l'Intérieur les demandes de subventions au titre de la solidarité prévues pour l'équipement des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des événements climatiques.

Le montant des crédits alloués est de **155 314,62 €** correspondant exactement aux montants demandés.

Par ailleurs, dans ce contexte exceptionnel, madame la Préfète a soutenu les opérations portées par les communes sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les taux retenus variant en fonction de la nature de l'opération (35 % pour la voirie, 40 % pour l'assainissement et 50 % pour les ouvrages d'art).

Les services de l'État se sont ainsi attachés à soutenir, dans des conditions optimales, les collectivités concernées.

* Les collectivités concernées :

- ✓ Conseil Départemental
- ✓ Le Chauchet
- ✓ Chéniers
- ✓ Linard
- ✓ Nouzerolles
- ✓ Bonnat
- ✓ Glénic
- ✓ Linard
- ✓ Malval

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse